

Informations sur votre courtier en crédit

Ce document vous est remis avant toute prestation. Conservez-le : il fait partie de votre dossier.

Qui sommes-nous ?

JG Management SRL, exerçant sous la dénomination commerciale **BuyMonth Finance**
Rue Lucien Poncelet 58, 4520 Antheit · N° d'entreprise BE 1021.366.349
contact@buymonth-finance.be · 0474 27 26 49 · www.buymonth-finance.be

Inscription

Intermédiaire en crédit hypothécaire, catégorie **courtier en crédit**, inscrit auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, sous le numéro 1021.366.349.

Vérification : registre public des intermédiaires de crédit sur www.fsma.be.

Notre rémunération

Notre intervention est **gratuite pour vous**. Nous sommes rémunérés uniquement par le prêteur avec lequel le crédit est conclu, sous forme de commission.

Le montant de cette commission n'est pas encore connu à ce stade. Il figurera dans la fiche européenne d'information standardisée (ESIS) remise avec chaque offre. Sur simple demande, nous vous communiquons les niveaux de commission des différents prêteurs auxquels votre dossier est présenté.

Vos informations

Les informations que vous nous communiquez doivent être exactes et complètes : elles servent au prêteur à évaluer votre capacité de remboursement.

Elles sont traitées conformément à notre politique de confidentialité

(www.buymonth-finance.be/confidentialite.html).

Indépendance

En tant que courtier, nous ne sommes liés à aucun prêteur et ne travaillons pas exclusivement avec l'un d'eux. Nous ne sommes ni préposé, ni agent, ni mandataire d'un prêteur.

Nous ne sommes pas un prêteur : la décision d'octroi du crédit appartient exclusivement au prêteur.

Notre recommandation

Conformément à l'article VII.131 du Code de droit économique, nous sommes tenus de vous fournir des services de conseil. À partir de votre situation personnelle et financière, de vos préférences et de vos objectifs, nous recherchons le type et le montant de crédit les mieux adaptés.

Notre recommandation se fonde sur une large gamme de contrats proposés par plusieurs prêteurs du marché, et non sur la gamme d'un seul prêteur. Elle vous est remise par écrit, avec les risques propres à votre situation.

Plaintes

Adressez votre plainte à contact@buymonth-finance.be ou par courrier au siège. Accusé de réception sous 5 jours ouvrables, réponse motivée dans un délai d'un mois.

À défaut de solution, vous pouvez saisir gratuitement **Ombudsfin**, service de médiation des conflits financiers : www.ombudsfin.be. Vous pouvez aussi vous adresser au point de contact du SPF Économie : pointdecontact.belgique.be.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.